

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 04/12/2023

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

Excusé : FENILLE Audrey

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil : 19h45

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 20/11/2023

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil municipal

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose Matthias MORIN, plus jeune conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

3. Décision modificative budgétaire

Au chapitre 16, le compte 165 a été débité par le remboursement d'une caution logement (M Elyamani et Mme Piollet) ce qui a ôté des crédits au 1641 qui avaient été voté exactement au montant de l'emprunt. Il convient donc de voter une décision modificative apportant 300€ au 1641 pris sur le 2184 afin de mandater l'emprunt.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

4. Terrains de section

Un arrêté du préfet du 13 novembre 2023 accepte la communalisation du terrain Parcelle AD41 situé à Farges route de Margnot. Le maire demande l'autorisation de signer tous documents afférant à ce transfert de bien de section.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Le maire rappelle l'article L. 2411 – 12 - 1 du code général des collectivités territoriales CGCT selon lequel la Préfète a la possibilité de communaliser des biens de section selon plusieurs critères spécifiques. Il demande au Conseil l'autorisation d'entreprendre les démarches pour un transfert par dépérissement. Il précise que le changement de domaine ne modifiera pas les usages des sectionnaires sur les terrains susvisés.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

5. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RQPS du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable SIEAP

Le Maire présente le RQPS de l'exercice 2022. La SAUR est prestataire du syndicat. 4000 habitants desservis pour 3080 abonnés. 381 km de canalisation soit 124 m / abonné. Le captage se fait en eau souterraine avec une importation d'eau traitée si besoin. Une inquiétude cependant, le volume consommé est de 195 000 m3 mais les pertes de 134 000 m3 très élevées si on se réfère au 20 % du niveau national. Le rythme des travaux actuels (200 m en 2021) devra être accéléré.

6. Prime Pouvoir d'Achat des employés

Le CST réuni le 07/12 va nous émettre un avis favorable (confirmation par téléphone) mais l'accord écrit ne nous est pas encore arrivé ce jour. M le Maire rappelle que la prime peut être versé jusqu'au 30 juin 2024. Le Conseil Municipal autorise le Maire a procédé à la rédaction des arrêtés individuels dès réception de l'avis.

7. Chemin de Caux à Farges

Le Maire annonce que M Janoty Jean Louis, propriétaire du chemin de Caux, accepte de le céder gratuitement. La commune prendra en charge tous les frais de transaction pour l'acquisition de ce chemin en très mauvais état. Des travaux de réfection ont été budgétisés pour ce chemin desservant plusieurs habitations de Farges. Le maire demande l'autorisation de signer tous documents afférant à cette acquisition.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

8. Convention d'entretien de l'éclairage public

Le Syndicat Départemental Electricité de la Creuse SDEC propose de mutualiser la partie entretien de l'éclairage public de la commune via un groupement de commande. L'adhésion au groupement est gratuite et n'engage pas la commune à utiliser les services du SDEC en cas de besoin. Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'adhérer au groupement et de signer la convention.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

9. Poteaux incendie

Le Maire a fait chiffrer l'installation de 2 poteaux incendie pour Farges avec le contrôle du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse SDIS pour la faisabilité. L'obligation est que toute construction soit à moins de 200 m d'une borne incendie avec un débit de 30 m³/h. Le devis s'établit à 7105 € HT pour les deux poteaux. Le maire sollicite le conseil municipal pour une demande de subvention via des fonds d'état « fond vert » à hauteur de 50 %

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Questions diverses

Les cloches de l'église ne fonctionnent plus. Le changement du programmateur est nécessaire, deux devis sont proposés
BAUDET : 1 958 HT et Heur tech 1224 HT avec de nouvelles précisions à apporter.

Un logement COPROD situé au lotissement des Ouchères se libère le 1er mars. C'est un logement social sous condition de ressources.

Virginie Bisson demande si l'association communale Inter Spinus Canta pourrait utiliser la salle polyvalente cet été pendant une semaine pour une résidence d'artistes. Un spectacle pourrait être proposé à la chapelle ou l'église en sortie de résidence. JL Joslin indique que c'est possible du lundi au vendredi car la salle est souvent louée le week-end.

M Ollier et JM Rondier ont assisté à la commission voirie de la communauté de communes Creuse Grand Sud. Un état des lieux des routes « ComCom » est programmé pour 2024.

Fin du conseil à 21h50

Jean-Louis JOSLIN, Maire

MORIN Matthias, Secrétaire de séance